



CQP APS

CQP D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Selon l'arrêté du 27 juin 2017 modifiant celui l'arrêté du 25 juin 1980 modifié

Présentation du métier :

Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure.

L'agent de Prévention et de Sécurité veille à la protection des personnes et des biens dans tout type d'entreprise ou organisme privé ou public :

- Nécessitant des rondes à pied ou à l'aide d'un véhicule
- L'activité s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur seul ou en équipe avec des stations debout prolongées
- Les vacations pouvant aller jusqu'à 12h
- Les horaires de jour ou de nuit – dimanche et jour férié

Demande une tenue spécifique pour l'image de la profession.

Intervenant :

Intervenants justifie avoir 3 années d'expérience continue en qualité de formateur en Sécurité générale ou incendie et justifie avoir 3 années d'expérience continue sur site dans les métiers liés à la sécurité

Dates et horaires :

Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.

Lieu :

Dans notre centre de formation à Quartier Français.

Les moyens techniques et pédagogiques :

FFSR mettra à disposition tous les moyens techniques et pédagogiques au bon déroulement de la formation.

Moyens techniques : ordinateur et vidéo projecteur, power point et mini film, livret de formation, mallette pédagogique et EPI (équipement de protection individuel).

L'obtention du CQP d'Agent de Prévention et de Sécurité exige les prérequis suivants :

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Local d'agrément et de contrôle) ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité

- PROGRAMME DE LA FORMATION -

MODULE	SEQUENCE	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES généraux	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES spécifiques	DURÉE minimale
SOCLE de Base 41 heures				
SOCLE de Base : UV 1 - Module Secourisme, 14 heures				
Module Gestes élémentaires de premiers secours	Secours à personnes	<p>Domaine de compétences 1 :</p> <p>Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail</p> <p>Domaine de compétences 2 :</p> <p>Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention - Etre capable de réaliser une protection adaptée - Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir - Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement - Etre capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée - Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise - Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention - Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s) 	<p>14 heures</p> <p>L'alternance entre la théorie et la pratique doit respecter les modalités du référentiel de certification du document de référence du dispositif de formation des sauveteurs secouriste du travail (SST) de l'INRS</p>
Remarques : Les ressources documentaires et le matériel de simulation doivent être conformes aux obligations définies dans le document de référence du dispositif de formation des sauveteurs secouristes du travail (SST) de l'INRS				

MODULE	SEQUENCE	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES généraux	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES spécifiques	DURÉE minimale
SOCLE de Base : UV 2 - Module environnement juridique, 16 heures				
Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires	<p><u>Savoirs :</u></p> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions en vigueur du livre VI (contexte, logique). - L'architecture d'ensemble ; - Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) - Le principe d'exercice exclusif ; - Le principe de neutralité ; - La réglementation sur les conditions d'armement de détention et d'usage des armes. - Le port des uniformes et insignes ; <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public (avec cas concrets) ; • L'usurpation de fonctions ; - Les spécificités des services internes ; - Le régime de la carte professionnelle Téléservices du CNAPS. - Le code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de sécurité privée <ul style="list-style-type: none"> • Respecter le secret professionnel • Être averti sur le délit de marchandage et les sanctions spécifiques associées. 	8 heures

		Connaître les dispositions utiles du code pénal.	<u>Savoir :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation judiciaire de la France <ul style="list-style-type: none"> • Dualité juridictionnelle • Juridiction civile, pénale et administrative • Les responsabilités pénales et civiles • Les clauses d'irresponsabilité pénale Connaître les dispositions du code pénal relatives : <ul style="list-style-type: none"> - A la légitime défense, à l'état de nécessité, - A l'atteinte à l'intégrité physique - A l'atteinte à la liberté d'aller et venir : <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de l'ordre ; - La non-assistance à personne en péril - l'omission d'empêcher un crime ou un délit ; 	5 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche	Connaître la législation relative : <ul style="list-style-type: none"> - Au respect de la vie privée ; - Les principes et limites de la fouille. - à la CNIL. - L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé - Au respect du droit de propriété ; - l'appropriation frauduleuse 	3 heures

SOCLE de Base : UV 3 - Module gestion des conflits, 5 heures

Module gestion des conflits	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit.	<u>Connaître :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les origines des conflits ; - Les différents types de conflits ; - La stimulation et les motivations des conflits ; - Les étapes d'un conflit ; - les mesures de prévention des éléments déclencheurs du conflit. - Traiter une agression verbale ; - Gérer les émotions ; - Adopter des techniques verbales ; - Intervenir par étapes ; - Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés. 	5 heures,
------------------------------------	--	---	---	-----------

SOCLE de Base : UV 4 - Module stratégique, 6 heures

Module stratégique	Connaissance de l'outil informatique	Connaître les outils de transmission	<u>Savoir :</u> Comprendre, transcrire et restituer des consignes écrites et /ou verbales; <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ; - Transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents. 	2 heures
Module stratégique	Transmission des consignes et informations	Savoir transmettre des consignes. Réaliser une remontée d'informations.	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un compte rendu oral ; - Rédiger un compte rendu écrit ; - Présenter et rédiger un rapport circonstancié susceptible d'être présenté aux forces de l'ordre. 	4 heures

SPECIALITE : 134 heures

Module environnement juridique, 5 heures (complément avec le tronc commun)

Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires	<u>Savoirs :</u> Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - Sanctions afférentes au non-respect des dispositions du livre VI du CSI précitées <u>Savoir faire :</u> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de ces dispositions doit être abordée lors d'exercices pratiques de surveillance générale en demandant au candidat de justifier ses actions en se référant à un cadre légal 	2 heures
		Connaître les dispositions utiles du code pénal.	<u>Savoir faire :</u> Etre capable de justifier ses actions professionnelles en se référant au cadre légal dont les concepts de légitime défense	2 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des	<u>Savoir :</u> Connaître la législation relative : Convention Collective Nationale 3196 / code APE	1 heures

		libertés publiques et privées de la branche	8010Z <u>Savoir faire</u> : Etre capable de justifier ses actions professionnelles en se référant au cadre légal	
--	--	---	--	--

Module gestion des conflits, 9 heures (complément avec le tronc commun)

Module gestion des conflits	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle	<u>Connaître</u> : - Évaluation de la dangerosité du conflit - Savoir gérer le conflit ; - Savoir gérer les conséquences du conflit. <u>Savoir faire</u> : Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité	9 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique
------------------------------------	--	--	---	---

Module stratégique, 2 heures (complément avec le tronc commun)

Module stratégique	Connaissance de l'outil informatique Transmission des consignes et informations	Connaître les outils de transmission Savoir transmettre des consignes. Réaliser une remontée d'informations.	<u>Savoir</u> : Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur. - Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier,(main courante électronique etc..) <u>Savoir faire</u> : - Rédiger une main courante - Exploiter un logiciel de main courante électronique	2 heures
---------------------------	--	--	---	----------

UV 5 - Module prévention des risques d'incendie : 7 heures

Module prévention des risques d'incendie	Connaissance des vecteurs d'incendie	Initiation au risque incendie	<u>Savoirs</u> : - Appréhender le phénomène de l'incendie (causes, naissance, ...) et sa propagation - Prise de conscience des risques et des effets de l'incendie sur l'homme - Connaissance des mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud - Acquisition des consignes spéciales et particulières • Alarme (composition, fonctionnement d'un système de détection incendie) • Consignes d'intervention • Organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement de l'alarme • Mise en sécurité des installations • Préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours) - Connaissance des rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement - Connaissance et fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention <u>Savoir-faire</u> : - Exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention - Intervention coordonnée de plusieurs équipiers	7 heures, dont 3 heures de pratique
---	--------------------------------------	-------------------------------	---	-------------------------------------

UV 6 Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 07h00

Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier	Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté	- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale. Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS	<u>Savoir</u> : - Savoir respecter les conditions d'appréhension de l'article 73 du CPP. - Définition des missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères : • Filière surveillance (agent de sécurité, chef de poste, agent de sécurité cynophile, agent de sécurité mobile, agent de sécurité filtrage, ...) • Filière distribution	7 heures.
---	--	---	---	-----------

			<ul style="list-style-type: none"> Filière incendie <p><u>Savoir-faire</u> :</p> <p>Etre capable d'appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires</p>	
--	--	--	--	--

UV 7 - Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 heures

<p>Compétences opérationnelles spécifiques :</p> <p>prévention des risques terroristes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme : <ul style="list-style-type: none"> Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ; Les différents types de terrorisme (Vigipirate) ; Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ; Méthodologie du terrorisme ; Motivation du terrorisme ; Connaître les différents modes opératoires traditionnels : attentats aveugles ; <ul style="list-style-type: none"> Attentats suicides ; Prises d'otages et exécution ; Attaques avec armes de guerre ; Connaître les différentes menaces terroristes émergentes : <ul style="list-style-type: none"> La menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) ; La menace informatique. 	1 heure 30 minutes
	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le niveau de risque en France <ul style="list-style-type: none"> Rappel : Vigipirate / L'état d'urgence / L'état de guerre Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> Processus de Raisonnement Sites sensibles, Population ciblée 	1 heure
	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les différents matériels des terroristes 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir Identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes <ul style="list-style-type: none"> Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance roquette...) + présentation d'une arme factice Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) Les matériels improvisés ((EEI) schéma de montage, Déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif)) Sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel 	1 heure
	<ul style="list-style-type: none"> Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir cultiver son comportement Savoir combattre les habitudes et les routines <ul style="list-style-type: none"> être attentif, vigilant et dissuasif respecter les procédures Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme 	1 heure
	<ul style="list-style-type: none"> Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects Reconnaître les comportements suspects (le profiling) Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations 	1 heure
	<ul style="list-style-type: none"> Savoir entretenir sa culture de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> savoir utiliser le retour d'expériences savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité savoir s'informer 	30 minutes
<p>Réagir face à une attaque</p>	<ul style="list-style-type: none"> Se protéger soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque <ul style="list-style-type: none"> Actes réflexes 	2 heures 30 minutes dont 1 heure de

	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les autres 	<ul style="list-style-type: none"> Courir, se Cacher, Combattre en dernier recours + démonstrations + mesures de mise en sécurité immédiate + pratique Savoir protéger et diriger les autres vers une zone en sécurité 	<p>mise en situation pratique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque : <ul style="list-style-type: none"> Témoignage direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ; Témoignage indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance). Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace 	<p>2 heures</p> <p>dont 1 heure de mise en pratique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'intervention des forces de l'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police : <ul style="list-style-type: none"> Attitudes et comportements ; À l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP). Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : <ul style="list-style-type: none"> Être un citoyen sensibilisé. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser une zone 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité : <ul style="list-style-type: none"> Dans l'urgence et post-attentat ; Contrôle des accès ; Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ; Prendre en considération le risque de sur-attentat. 	
Secourir	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les blessures par balles (Notions : Pneumothorax, hémorragies) Connaître les blessures par explosions (Notions : Blast et projectiles) 	<p>30 minutes</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Notions de secourisme "tactique" 	<ul style="list-style-type: none"> Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions (s). Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation. Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour : <ul style="list-style-type: none"> La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ; Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée. 	<p>1 heure et 30 minutes</p> <p>dont 1 heure de mise en situation pratique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Alerter les secours 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé, aux services de secours 	<p>30 minutes</p>

UV 8 - Module professionnel : 42 heures

Module professionnel	Surveillance et gardiennage	Appliquer les techniques d'information et de communication Savoir transmettre les consignes et les informations	<p><u>Savoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sa présentation et son attitude • Le savoir être professionnel et le savoir vivre - Accueillir, informer, orienter • Base de lecture de plan - Savoir adapter sa communication verbale et non verbale - Maitriser le fonctionnement des moyens de transmission - Transmettre un compte rendu oral immédiat en cours d'action - Transmettre les consignes - Transmettre les informations - Etre capable de gérer un appel suspect. • Le compte rendu d'appel • L'alerte aux forces de police ou de gendarmerie nationales 	7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
Module professionnel		Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS	<p><u>Savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes, définir l'équipe) ; - Possibilités d'action sur place ; - Accueillir et intervenir en coordination avec les forces de police et gendarmerie ; - Appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion • Préservation des traces et des indices 	6 heures dont 2 heures de mise en situation pratique
Module professionnel		Savoir contrôler les accès	<p><u>Savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement ; • Les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie, ...) - Filtrage de l'accès des véhicules (véhicules légers, véhicules de transport, ...) - Filtrage de l'accès des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs, ...) - Contrôle des objets et des matériels 	8 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
Module professionnel		Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité	<p><u>Savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le matériel ; - Prendre en compte les documents ; - Prendre en compte la gestion de flux de personnel et des intervenants. - Prendre en compte la gestion des clés et des badges. - Prendre en compte et vérifier le fonctionnement des moyens de communication. 	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
Module professionnel		Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes	<p><u>Savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis tout en gardant un esprit d'initiative - Adapter son comportement lors d'une ronde. - Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire. 	12 heures dont 9 heures de mise en situation pratique

UV 9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 heures

Module palpation de sécurité et inspection des bagages	Evénementiel	Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages	<p><u>Savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir définir les circonstances particulières pour les palpations de sécurité et l'inspection visuelle - Maitriser le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations - Connaître les modalités d'agrément de des personnels du secteur privé susceptibles d'effectuer des palpations de sécurité ou l'inspection visuelle - Connaître les sanctions en cas de non-respect du cadre légal - Maitriser le domaine d'application des palpations de sécurité - Connaître les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions - Appliquer ses consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage - Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé - Maitriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation - Etre capable de gérer les mineurs et les personnes en situation de handicap 	7 heures dont 4 heures de mises en situation
---	--------------	--	---	--

			Savoir-faire : - Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage - Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte	
--	--	--	--	--

UV 10 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures				
Module professionnel	Télesurveillance et vidéoprotection	Systèmes de télesurveillance et de vidéoprotection	Savoir : - Maîtriser le corpus juridique de la télesurveillance - Connaître les éléments de la chaîne de télésécurité - Maîtriser le corpus juridique de la vidéoprotection - Connaître le schéma d'installation d'un système de vidéoprotection	7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique

UV 11 - Module gestion des risques : 14 heures				
Module gestion des risques	Gestion des risques	Maîtriser la gestion des alarmes	Savoir : - Etre capable de maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion <ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion. • Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre - Etre capable de maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie ; <ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et exploiter une information émanant d'un Système de détection incendie. • Gérer la levée de doute • Evaluer les possibilités d'intervention • Rendre compte à la hiérarchie • Organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention - Etre capable d'identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation	5 heures dont 4 heures de pratique
Module gestion des risques	Gestion des risques	Protéger le travailleur isolé	- Etre capable de s'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI) <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé • Identifier les différentes composantes d'un système PTI - Etre capable de maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI)	1 heures
Module gestion des risques	Gestion des risques	Habilitation électrique H0/B0	Savoir : - Identifier les facteurs d'accident d'origine électrique - Connaître les effets du courant sur le corps humain - Identifier l'origine de l'électrisation - Analyser le risque électrique - Connaître les modalités de formation et de processus d'habilitation - Analyser des situations d'accidents d'origine électrique	8 heures

UV 12 - Module évènementiel spécifique : 7 heures				
Module technique	Compétence en évènementiel	Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation	Savoir : - La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux) - Le cadre légal des rassemblements ; - La sécurisation des spectacles et concerts - La gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat) - Connaître les fondements des bases juridiques lors de prestations évènementielles	5 heures
		Identifier les acteurs		

		d'un événement	<u>Savoir :</u> - Reconnaître tous les acteurs autres que le public (organisateur, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, VIP) - Information sur les types de public	1 heure
		Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements	<u>Savoir :</u> - Identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte) - Connaître les moyens d'identification des différentes familles d'accès - Les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette) - La fraude et les litiges	1 heure

UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures

Module gestion des risques	Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées	Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.	<u>Savoirs :</u> - Connaître les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress - Connaître le mécanisme du stress - Gérer les effets gênants du stress - Utiliser les effets positifs du stress - Maîtriser le stress in situ - Connaître la notion de stress différé et sa gestion post-événement	7 heures dont 4 heures de pratique
			<u>Savoir-faire :</u> - Appliquer les principes de récupération par la respiration - Etre capable d'évacuer la tension - Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression - Agir en état de nécessité	

UV 14 - Module industriel spécifique : 07 heures

Module technique	Connaître	Evaluer les risques professionnels	<u>Savoir :</u> - Connaître les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des risques professionnels • Le document unique • Les obligations de l'employeur • Les principes généraux de prévention • Les obligations des employés • Les plans de prévention - Notion d'ICPE - Les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire) - L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les différents plans d'intervention	7 heures
		Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux		

**SOCLE DE BASE 41 HEURES
SPECIALITE APS 134 HEURES
EXAMEN 7 HEURES**

TOTAL : 182 HEURES